Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BFCDC** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Service Gouvernance et gestion de la PAC** **Sous-direction Gouvernance et pilotage**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2018-696** **18/09/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 10

Objet : Dispositif 2019 de formation PAC nouveaux arrivants

Destinataires d'exécution
Administration centrale du MAA DRAAF DAAF/DDT(M)/DDCSPP ASP/FAM/AFB/ONCFS INFOMA IGAPS EPLEFPA

Résumé : La présente note a pour objet de présenter le dispositif de formation continue "PAC nouveaux arrivants" pour l'année 2019 comprenant :
- une formation "découverte de l'exploitation agricole" en présentiel ou accessible en ligne (e-formation) ;

- des sessions de formation dites « tronc commun » qui présentent les différents dispositifs en SEA dont une session, organisée à Paris, abordant la PAC outre-mer pour les agents concernés ;
- des modules de formation spécifiques : aides surfaciques, DPB, aides animales, base exploitant, contrôles et les bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

Depuis l'an 2000, **le dispositif de formation « PAC nouveaux arrivants »** vise à donner aux agents assurant des missions dans le domaine de la politique agricole commune (PAC), le socle des compétences nécessaires. Chaque année, ce dispositif est reconduit et le contenu des mallettes pédagogiques utilisées est réajusté. Son déploiement est assuré par l'INFOMA.

Ce dispositif de formation 2019 intègre :

- **une formation « découverte de l'exploitation agricole »** (cf. annexe 1) qui est un pré-requis pour pouvoir s'inscrire à une des autres actions de formation du dispositif 2019 « PAC nouveaux arrivants ». Toutefois, au regard de l'expérience et/ou des missions exercées par l'agent, ce dernier pourra être dispensé de cette formation en précisant ses acquis sur la fiche d'inscription (annexe 10). Deux modes d'accession à cette formation sont proposés :
  - une formation en présentiel du 2 au 4 décembre 2018 dans les locaux de l'INFOMA à Corbas (Lyon) ;
  - une formation à distance via la plateforme web de l'INFOMA.

- **une session de formation dite « tronc commun »** dont les objectifs pédagogiques visent à apporter une vue d'ensemble des activités d'un service d'économie agricole (SEA), à acquérir une culture de base des aides PAC et à en comprendre les enjeux. Ces formations sont proposées uniquement en présentiel (voir calendrier en annexe 2).

  Une session « tronc commun », organisée à Paris, comportera une journée supplémentaire relative à la PAC outre-mer dédiée aux agents des départements d'outre-mer (cf. annexe 3).

- **des modules de formation spécifiques à certaines missions en SEA** :
  - *Pré-requis : avoir suivi la formation du tronc commun et détenir les habilitations ISIS nécessaires.*
  - la gestion des aides surfaciques (cf. annexe 4),
  - les droits et paiement de base (DPB) (cf. annexe 5),
  - la gestion des aides animales (cf. annexe 6),
  - la gestion de la base exploitant (cf. annexe 7),
  - les contrôles (annexe 8),
  - les bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC (annexe 9).

Ces formations s'adressent :
- prioritairement aux agents chargés des aides PAC, quel que soit leur ministère d'appartenance :
  - au moment de leur prise de poste au sein d'un SEA en DDT(M), ou en DAAF
  - ou lors d'un changement de missions au sein de ces structures
- dans la limite des places disponibles, pour tous les agents du MAA et de ses opérateurs qui peuvent avoir un intérêt à suivre ces formations pour exercer leurs missions ou dans le cadre d'un projet de mobilité.

Ces formations sont assurées par des formateurs du MAA et de l'ASP qui ont contribué à l'élaboration et à l'actualisation des mallettes pédagogiques.

En annexe 10, vous trouverez la demande d'inscription à une action de formation et la fiche de renseignement spécifique au dispositif « PAC nouveaux arrivants ». Les inscriptions doivent parvenir impérativement à l'INFOMA trente jours avant le début d'une session.

Les responsables des structures concernées sont invités à assurer la diffusion de la présente note au sein de leur équipe avec une attention particulière portée aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent suivre ce parcours de formation.

Le Chef du service des ressources humaines — Le Chef du service gouvernance et gestion de la PAC

Jean Pascal FAYOLLE — Philippe DUCLAUD

ANNEXE 1

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

DÉCOUVERTE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

CONTEXTE OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Aborder les fondamentaux du monde agricole.

Cette formation permet un premier niveau d'acculturation. Elle constitue un pré-requis pour suivre des formations spécifiques.
Elle est proposée en formation ouverte et à distance (FOAD) ou en présentiel

PUBLIC

Nouveaux arrivants au MAA n'ayant aucune culture ou formation agricole, en vue d'une adaptation à leur nouveau poste, et préalablement à toute formation agricole.

CONTENU

L'activité agricole
L'exploitation comme système piloté
Agronomie et productions végétales
L'élevage
L'exploitation agricole et ses partenaires
Spécificité des marchés agricoles
Conclusions

FORMATEUR/TUTEUR

Agent MAA (ancien chef de SEA) pour la formation en présentiel ou à distance

CHEF DE PRODUIT

Patrick MATHIEU

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Régine GADOUD-VERNASSIER

INFORMATION

Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION (cf. formulaires d'inscription en annexe 10):
Sur le lieu de travail de l'agent	Toute l'année avec 2 jours de connexion en ligne	**Code pour un suivi en 2018 : 171544** **Code pour un suivi en 2019 : 176468**
En présentiel à Corbas	Du 02 au 04 décembre 2019	**Code : 176728**

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Cours sur plateforme de formation via internet comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections
- des services de communication avec le tuteur et les autres apprenants (forums).

ANNEXE 2

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN SEA

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- **Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants**
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le « tronc commun » vise à acquérir une culture de base des aides PAC dans leur ensemble. Elle aborde également la gestion des aides, la prévention des contentieux et permet à l'agent d'apprendre à se positionner dans sa relation avec les partenaires.

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP, de FAM, de l'AFB, de l'ONCFS.
Obligation pour le stagiaire : Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation : Connaissance d'une exploitation agricole

CONTENU

- Présenter les différentes aides agricoles suivies en SEA : aides multiples (SIGC, Hors-SIGC), réforme de la PAC, nouvelle programmation du RDR, aides de crise ;
- Comprendre l'environnement « SEA » : un service au sein d'une DDT : liens institutionnels, partenaires locaux, différentes instances, comitologies, sources d'informations, différentes formes sociétaires des exploitations ;
- Expliquer le cheminement d'un dossier de demande d'aides de la PAC (SIGC et hors SIGC) : instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides ;
- Connaître les audits : différents contrôles sur les services instructeurs, risques en terme d'apurement ;
- S'initier à la coordination des contrôles : rôle de l'autorité coordinatrice des contrôles (ACC), périmètre de la coordination ;
- Présenter les activités régaliennes d'un SEA : la politique des structures : SAFER, foncier agricole (CDPENAF, Baux…), agrément des GAEC ;
- La prévention et la gestion du contentieux : identifier une décision administrative, rédiger une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux, gérer les recours administratifs et contentieux.

INTERVENANTS

Formateurs du MAA et de l'ASP

DURÉE

3,5 jours sauf pour la session de formation à Montreuil qui sera suivi d'une journée en plus pour les agents Outre Mer sur les spécificités Outre-Mer

PARTICIPANTS

Maximum 15

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	Du 14 au 17 janvier 2019	176667
Corbas	Du 30 septembre au 03 octobre 2019	176673
Nancy	Du 14 au 17 janvier 2019	176668
Toulouse	Du 28 au 31 janvier 2019	176671
Montreuil (**priorité agents Outre Mer)**	Du 21 au 24 janvier 2019	176669 et pour les agents Outre Mer rajouter en plus la formation 176670 (cf. annexe 3)
Bordeaux	Du 07 au 10 octobre 2019	176674
Montpellier	Du 04 au 07 février 2019	176672
Caen	Du 14 au 17 octobre 2019	176675
Lille	Du 21 au 24 octobre 2019	176677

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.f

ANNEXE 3

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : Spécificités PAC OUTRE MER

CONTEXTE

La formation « Spécificités PAC outre mer » **complète** la formation « tronc commun : présentation des différents dispositifs en SEA », N° Epicea : 176669 dispensée à Montreuil.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Donner un aperçu du cadre réglementaire et institutionnel de la PAC dans les outre-mer

PUBLIC

Agents nouvellement affectés en DDT(M)/SEA en priorité (métropole et outre-mer), agents de l'ASP et FAM, et dans la mesure des places disponibles agents en centrale (DGPE), enseignants d'économie en EPLEFPA.

Priorité aux agents concernés exerçant leurs missions dans les département d'outre mer et dans la mesure des places disponibles d'autres agents du MAA, de l'ASP et de FAM

CONTENU

- Contexte économique, social, environnemental
- Cadre juridique français (« DOM-TOM ») et européen (RUP-PTOM)
- Objectifs et instruments de mise en œuvre de la PAC :
  - POSEI : subsidiarité et gestion sur mesure
  - FEADER : principales différences avec la métropole
  - Organismes payeurs : ODEADOM, ASP
- Le cas « PTOM »

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

1 jour

PARTICIPANTS

Maximum 15

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Montreuil	Le 25 janvier 2019	176670

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

infoma

ANNEXE 4

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides surfaciques

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est nécessaire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation métier qui concerne **la gestion des aides surfaciques**.

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC surfaciques, ICHN, MAEC et AB, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

• avoir suivi une session du tronc commun
• disposer des habilitations ISIS (a minima, tous les modules en consultation)

CONTENU

Être capable de se positionner dans le contexte réglementaire

- Présentation du contexte général de la réforme et du plan FEAGA
- Panorama des aides

Comprendre le dossier PAC

- Modalités de déclaration
- Manipulation sur TéléPAC (compte de démonstration)
- Contrôles et réductions SIGC

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne

- Savoir où trouver les informations dont on a besoin
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne d'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel

- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques et des aides à l'Agriculture Biologique

- La gestion régionalisée et la notion de Projet AgroEnvironnemental et Climatique
- Les échanges avec les opérateurs et animateurs des territoires MAEC
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie et pluriannualité d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

3,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10 à 12 (Selon les capacités des salles)

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	Du 04 au 07 février 2019	176679
Corbas	Du 18au 21 novembre 2019	176684
Toulouse	Du 11 au 14 mars 2019	176683
Nancy	Du 28 au 31 janvier 2019	176680

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 5

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Droits et paiement de base (DPB)

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique **qui concerne la gestion des droits et paiement de base (DPB) et autres paiements découplés.**

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Recommandations pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun + un module aides surfaciques
- avoir une habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

CONTENU

- Historique, architecture des aides découplées et contexte général ;
- Modalités des transferts et réserves ;
- Structure de la recevabilité d'un formulaire ;
- Validation des transferts sous ISIS ;
- Les décisions (notification portefeuille, décision de rejet) ;
- La procédure de traitement d'un recours.

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	Du 11 au 13 mars 2019	176685
Corbas	Du 03 au 05 juin 2019	176688
Paris	Du 25 au 27 novembre 2019	176686

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 6

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides animales

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion des aides animales.**

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation au minimum de consultation à ISIS exploitant, aides bovines, aides ovines, aides caprines, et extraction.

CONTENU

- Présentation des différentes aides animales
- Déroulement d'une campagne d'aides animales
- Saisie et cycle de vie des dossiers
- Cas pratiques et contrôles administratifs
- Valorisation des aides et outils de pilotage

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Paris	Du 19 au 21 mars 2019	176689

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 7

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion de la base exploitants

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE PUBLIC

Module de formation spécifique **qui concerne la base exploitants.**

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir participé à une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation ISIS exploitant
- avoir une habilitation pour créer des dossiers exploitants

CONTENU

- La notion d'exploitant
- Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS
- Création d'un exploitant dans ISIS (individu, société et GAEC)
- Les notions relatives à la gestion des exploitants (SIGC ou non), éligibilité du demandeur aux régimes d'aides
- Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides
- Les notions et gestion de doublons, cession (partielle ou totale)
- Le référencement élevage
- La gestion des références bancaires
- La validation des données externes
- Les extractions possibles

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10 (Selon les capacités des salles)

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Corbas	Du 12 au 14 novembre 2019	176692
Toulouse	Du 19 au 21 mars 2019	176691

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 8

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion et coordination des contrôles

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles.**

Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, des contrôleurs de l'ASP, de FAM, des DDCSPP, de l'AFB et de l'ONCFS.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir participé à une session du tronc commun

CONTENU

- **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles**
  - Les causes et principes des contrôles
  - Les différents types de contrôles
  - Les différents corps de contrôle
  - La structure d'un compte-rendu de contrôle
- **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles**
  - La sélection des contrôles
  - La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes
  - Le déroulement d'une campagne de contrôles
- **Comprendre les suites à contrôles**
  - Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle

INTERVENANTS

Formateurs du MAA et de l'ASP

DURÉE

3 jours

PARTICIPANTS

Maximum 12

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Montreuil	Du 12 au 15 mars 2019	176693
Nancy	Du 26 au 29 mars 2019	176694
Rennes	Du 03 au 06 décembre 2019	176695

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 9

DISPOSITIF 2019 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique **qui concerne les bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**

PUBLIC

En DDT : Gestionnaires PAC impliqués dans le traitement des anomalies de surface, et/ou en charge de la Photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO).

À l'ASP : Contrôleurs chargés des contrôles surfaces (PIAO, terrain).

CONTENU

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- Connaître le rôle de chaque acteur dans le processus qui va de la production d'images aériennes et satellites aux suites données au contrôle déclenché par la photo-interprétation de ces images.
- Acquérir les bases techniques de compréhension de la Photo-interprétation réalisée à partir d'ISIS en utilisant les référentiels photos RPG, les fiches RPG (SNA) et le guide National (IGN) 2016 :
  - distinction des éléments physiques du paysage
  - définition des objets/attributs
  - gestion de l'affichage dans ISIS/SIG (échelle, couleur, définition)
- Comprendre les conséquences qui découlent des choix de Photo-interprétation sur le contrôle administratif

  Savoir utiliser Google Earth/Géoportail pour compléter l'analyse faite sur RPG

INTERVENANTS

Formateurs du MAA et éventuellement ASP (en cours de discussion)

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2019	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Paris	15 au 17janvier 2019	176702
Rennes	18 au 20 novembre 2019	176704

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 10 – RENSEIGNEMENTS A COMPLETER POUR TOUTE INSCRIPTION A UNE SESSION DU DISPOSITIF 2019 PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

NOM, PRENOM :

STRUCTURE ACTUELLE D'AFFECTATION OU A VENIR ET MISSIONS :

VOS CONNAISSANCES ACTUELLES SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE

Merci de compléter cette rubrique qui sera transmise par l'INFOMA aux formateurs avant la session.

☐**Expériences acquises lors de votre parcours professionnel**

- ☐ Aides surfaciques
- ☐ Aides animales
- ☐ DPB
- ☐ Base exploitant
- ☐ Gestion et coordination des contrôles
- ☐ Photo-interprétation appliquée à la gestion des aides de la PAC
- ☐ PNG Outre Mer

Autres :

☐ **Formation « Découverte de l'exploitation agricole »** (soit en formation ouverte à distance ou présentiel)

☐ **Formation « Tronc commun »**

☐ **Aucune**

Si vous êtes dans ce cas, il est nécessaire de suivre la formation « Découverte de l'exploitation agricole » avant de pouvoir participer à une session Tronc commun du dispositif PAC nouveaux arrivants)

VOUS VOUS INSCRIVEZ A UN MODULE SPECIFIQUE

1/ Date de la session Tronc commun PAC suivie :

Attention, votre inscription aux modules suivants nécessite que vous ayiez les habilitations suivantes, cocher une des cases ci-dessous signifie que vous les avez :

Module aides surfaciques

☐ *Habilitation ISIS (a minima, tous les modules en consultation)*

Module DPB

☐ *Habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)*

Module base exploitant :

☐ *Habilitation à ISIS exploitants*

En l'absence de ces renseignements, l'INFOMA prendra en priorité les agents qui les auront complétés.

Fait à .....

Date, signature

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C
Code agent SAFO ② : et /ou Code agent EPICEA ② :	
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :

Agent d'EPL ○	Autre agent ministère de l'agriculture ○	Agent ministère de l'écologie ○	Autre ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**
Titre de l'action :	

Structure organisatrice de l'action :

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail	○ FS Formation statutaire	○ BC Bilan de compétence
○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	○ PEC Préparation aux concours	○ PP Période de professionnalisation
○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	○ VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation